

Modification des modalités d'accès aux déchèteries du SIBRECSA

Mesdames et Messieurs les usagers du SIBRECSA,

Les élus du SIBRECSA ont voté lors du comité syndical du 17 décembre 2024, la mise en place d'un **nouveau règlement pour 2025** concernant l'accès aux déchèteries avec **30 passages annuels pour chaque foyer**.

Le logiciel de contrôle a fait ressortir que 96% des usagers effectuaient, en effet, moins de 25 passages par an.

Chaque passage supplémentaire sera facturé 40 euros.
Votre nombre de passages sera affiché sur les bornes d'entrée en déchèteries.

Cette mesure vise à :

- Encourager le don auprès d'associations
- Réutiliser/recycler les objets
- Réduire les déchets à la source avec la mise en place de composteur, prêt de broyeur sur action des communes ...
- Rationnaliser les déplacements pour l'environnement
- Permettre aux agents des déchèteries de mieux conseiller les usagers dans leur tri

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Le SIBRECSA est à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Le SIBRECSA